MémoForma.fr
Édition Santé et Sécurité au travail

TITRES D'HABILITATION ÉLECTRIQUE

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE OU D'ORDRE ÉLECTRIQUE SIMPLES

NORME NF C 18-510/A1

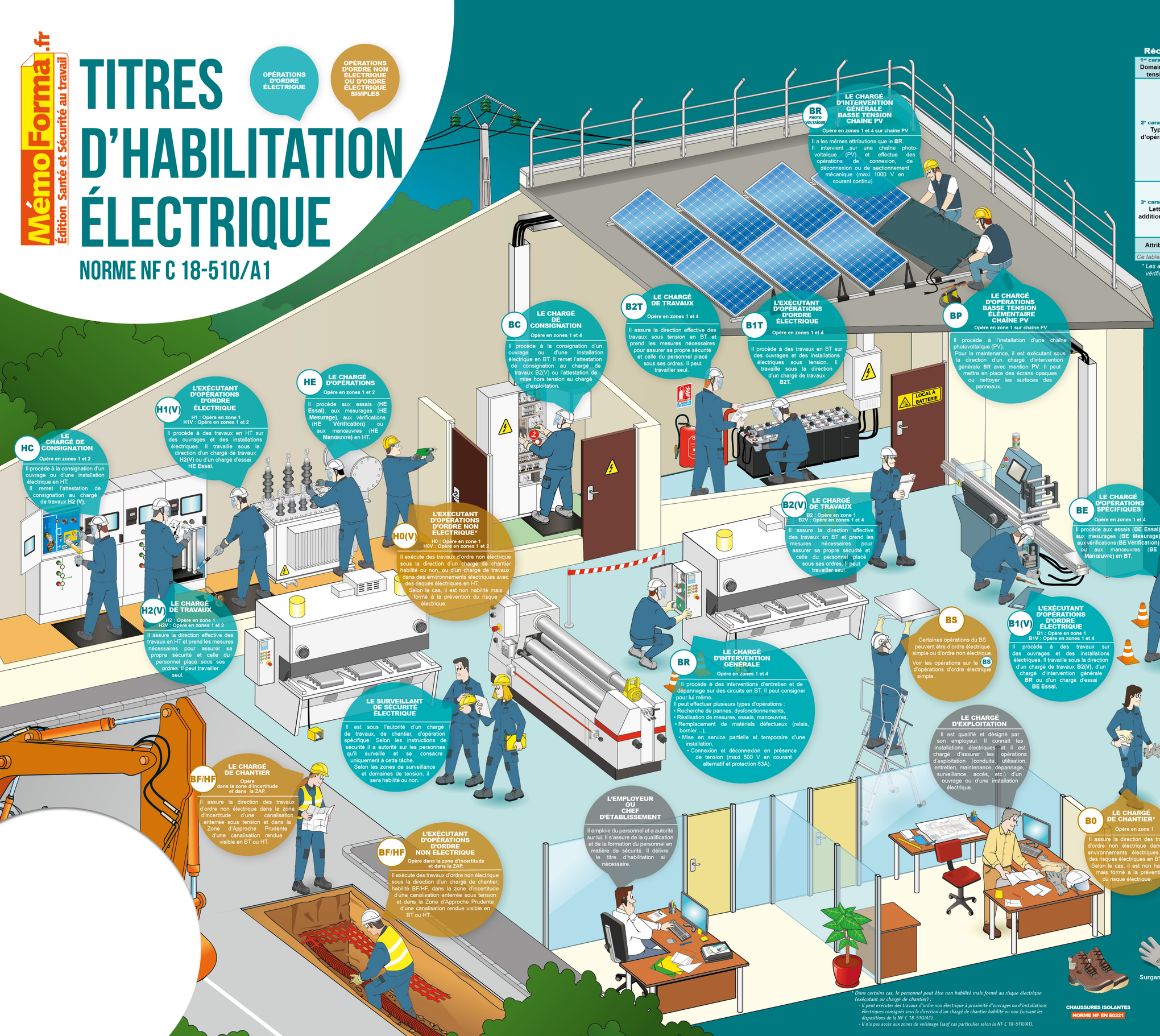

Dans certains cas, le personnel peut être non habilité mais formé au risque électrique (exécutant ou chargé de chantier) :
- Il peut exécuter des travaux d'ordre non électrique à proximité d'ouvrages ou d'installations électriques consignés sous la direction d'un chargé de chantier habilité ou non (suivant les dispositions de la NF C 18-510/A1).
- Il n'a pas accès aux zones de voisinage (sauf cas particulier selon la NF C 18-510/A1).

Récapitulatif des éléments des Symboles d'habilitation électrique

1er caractère Domaine de tension	Tensions	B	Basse Tension (BT) et Très Basse Tension (TBT)
		H	Haute Tension
2e caractère Type d'opération	Travaux d'ordre non électrique	0	Pour exécutant ou chargé de chantier
		F	Travaux en fouilles pour exécutant et chargé de chantier : • dans la zone d'incertitude de canalisations électriques enterrées sous tension. • dans la ZAP (Zone d'Approche Prudente) des canalisations électriques sous tension rendues visibles.
	Travaux d'ordre électrique	1	Pour exécutant
		2	Pour chargé de travaux
	Interventions BT	R	Intervention BT générale
		S	Intervention BT élémentaire
	Consignation	C	Pour chargé de consignation électrique
	Opérations spécifiques	E	Essai, mesurage, vérification ou manœuvre
	Opérations photovoltaïques	P	Opérations BT élémentaires, chaîne PV
3e caractère Lettre additionnelle	Complète si nécessaire les travaux	V	Travaux réalisés dans la zone de voisinage renforcé HT Z2 ou travaux d'ordre électrique hors tension dans la zone de voisinage renforcé BT Z4
		T	Travaux sous tension
		N	Nettoyage sous tension
		X	Opération spéciale
Attribut*	Complète si nécessaire les caractères précédents		Écriture en clair du type d'opération, d'essai, de mesurage, de vérification ou de manœuvre d'un opérateur

Ce tableau ne permet pas à lui seul de déterminer les habilitations requises.

** Les attributs : c'est une mention obligatoire aux habilitations BE et HE, qualifiée par : essai, mesurage, vérification ou manœuvre. À chaque qualification correspond une habilitation.*

Domaines de tension Valeur de la tension nominale U_n exprimée en volts

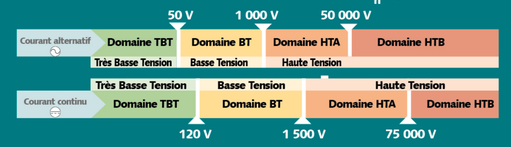

Distances limites et zones (en courant alternatif)

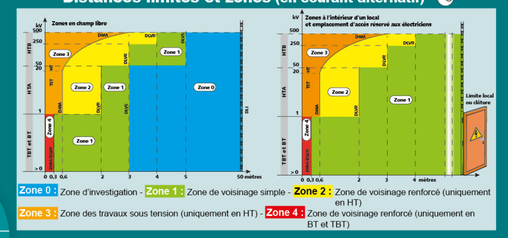

Zone 0 : Zone d'investigation - **Zone 1 :** Zone de voisinage simple - **Zone 2 :** Zone de voisinage renforcé (uniquement en HT)
Zone 3 : Zone des travaux sous tension (uniquement en HT) - **Zone 4 :** Zone de voisinage renforcé (uniquement en BT et TBT)

EPI (Équipements de Protection Individuelle) pour le risque électrique

CHAUSSURES ISOLANTES — NORME NF EN 60321

SURGANT ET GANT — NORME NF 60903

CASQUE + ÉCRAN FACIAL ANTI-UV (ARC ÉLECTRIQUE) — NORME NF EN 397

ÉCRAN DE PROTECTION OCULAIRE ET FACIAL ANTI-UV (ARC ÉLECTRIQUE) — NORME NF EN 166

Toute reproduction même partielle est strictement interdite. ©Illustrations Marque Jaune

2, rue Antoine Bourgeret - 31140 Lanargent
Tél. 05 61 58 28 27 - Fax 05 61 58 11 70
E-mail : marque-jaune@orange.fr - Site Internet : www.marque-jaune.com